

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **114 (1988)**

Heft 17

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Concours d'architecture

Îlot Riponne-Tunnel, Lausanne

Ce concours, organisé par l'Etat de Vaud avec la collaboration technique et financière de la commune de Lausanne, comprenait deux volets :

- un concours de projets sur un périmètre restreint
- un appel d'idées relatif aux prolongements de ce périmètre, soit une proposition d'aménagement des places de la Riponne et du Tunnel.

Auparavant, il est bon de rappeler, l'analyse du problème soumis aux concurrents de ce concours a fait l'objet d'une étude et d'une exposition remarquable de Rodolphe Luscher ; il faut souligner que celui-ci s'est abstenu de participer à ce concours ; nous nous serions attendu à le voir figurer parmi les membres du jury, mais cela n'a pas été le cas.

L'aménagement de la place de la Riponne avait aussi fait l'objet d'un sujet semestriel d'étude dans un atelier d'un professeur invité de l'EPFL qui, lui, ne s'est pas abstenu. On peut se demander si cela n'avantage pas un concurrent qui peut disposer ainsi d'une analyse plus importante du site. Mais nous retiendrons surtout le fait que le public aussi bien que les architectes ont ainsi pu disposer d'une documentation et d'une information importantes à propos de l'aménagement de cet îlot.

Le public s'est intéressé au résultat de ce concours ; une partie de ce public a même manifesté de vives réactions à propos de la suppression, proposée par plusieurs projets, du bâtiment qui abrite le café du Lausanne-Moudon ; à Lausanne, on ne touche pas impunément au vécu quotidien des gens ! Il faut donc s'attendre encore à des prises de position très véhémentes à ce propos, lorsqu'il s'agira de « passer à l'acte ». Seuls quatre projets maintenaient à sa place cet établissement.

Le concours a été ouvert en juin 1987, le jugement a été rendu à la fin octobre de la même année et l'exposition s'est tenue du 2 au 13 novembre 1987 d'abord, puis de la fin novembre au début décembre au Palais de Rumine, pour les seuls projets primés. C'était une heureuse initiative que de donner au public l'occasion de voir, à tête reposée, les projets considérés comme les meilleurs, sur le site même du concours.

Saluons aussi comme il le mérite le très gros effort fourni par les concurrents ; preuve en soit le nombre de planches présentées : 17 planches, en moyenne, pour les projets primés, certains ayant même compté 20 planches ! Le projet lauréat s'est contenté, lui, de 13 planches pour exposer sa conception. « Ce qui se conçoit aisément... »

Nous courrons le risque d'exprimer une de nos réflexions à propos d'un aspect considéré, ici ou là, comme intouchable : celui de la composition du jury. Nous y trouvons deux grands noms de l'architecture actuelle, MM. Esteban Bonell Costa et Bernard

Huet, aux côtés d'un grand reporter d'un quotidien local, M. Bertil Galland. Mais alors, pourquoi 8 fonctionnaires sur 13 membres du jury ? Est-ce là une manière d'exorciser les démons dont on craint la manifestation ultérieure, lors de l'examen du projet par les divers services cantonaux ou communaux ?

Le jugement

Le jury s'est réuni les 22, 23, 29 et 30 octobre 1987, pour examiner les 26 projets rendus ; les inscriptions étaient au nombre de 37. On compte donc 70 % de rendus par rapport aux inscrits.

Sept projets, admis au jugement, ont été exclus de l'attribution des prix pour irrégularités dépassant les limites habituelles, soit 27 % des projets.

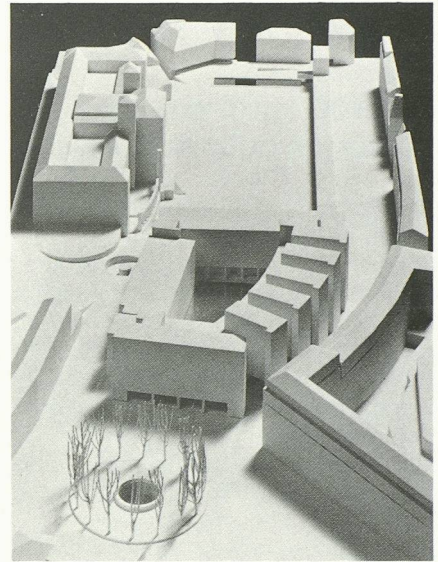
Le jury, renonçant à procéder à un premier tour d'élimination, a cependant écarté 13 projets (50 %) par approches successives.

Puis, avant de procéder au classement, il a passé en revue une fois encore l'ensemble des projets, pour classer alors les 13 projets restants dans l'ordre de préférence ; puis il a écarté des prix ceux qui avaient fait l'objet d'importantes inobservations du « règlement-programme » et il a attribué neuf prix et deux achats.

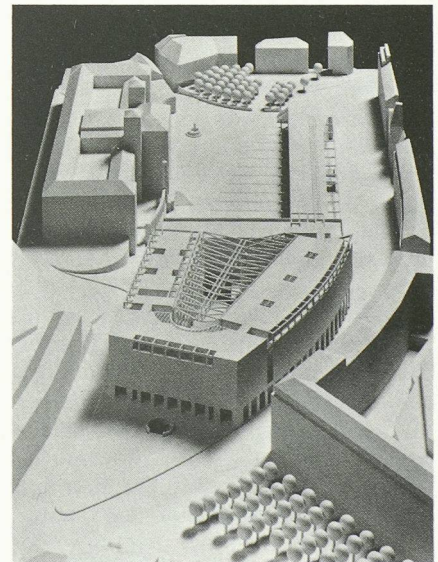
Le jury recommande au maître de l'ouvrage de poursuivre l'étude du projet « Louveduc » qui, à son avis, combine le mieux les contraintes d'insertion urbaine et d'organisation générale du bâtiment. Le développement de ce projet devrait s'effectuer en sauvegardant sa grande économie de moyens formels et structurels. Il souhaite la suppression du « canal » de la Louve au profit de l'augmentation des surfaces commerciales, il propose de réétudier la rampe d'accès et de simplifier le système d'escalier secondaire.

Rappelons que le résultat complet de ce concours a paru à la page B166 de IAS 23/87.

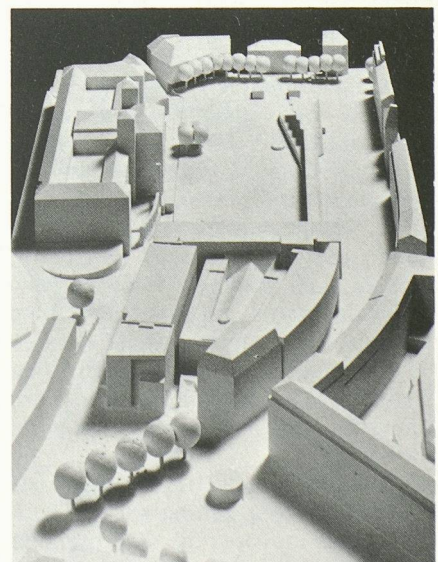
F. N.



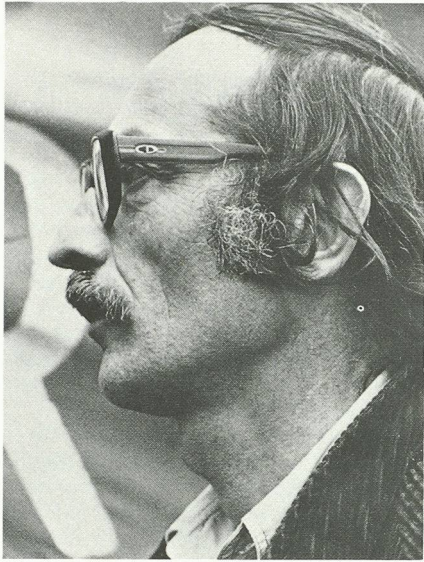
Premier prix : Luigi Snozzi, Locarno.



Deuxième prix : F. Boschetti et I. Kolecek, Lausanne.



Troisième prix : Paul-Louis Tardin, Lausanne.



Un portrait récent de l'architecte Luigi Snozzi.

Portrait d'un vainqueur

Au cours de ces dernières années, Luigi Snozzi s'est hissé au premier plan de l'architecture non seulement en Suisse, mais aussi à l'étranger. Ainsi, il lui a fallu une quinzaine d'années (1958-1973) pour se faire reconnaître. Dès lors, il n'a cessé de briller aussi bien en tant que professeur (c'est lui, et de loin, qui dirige le plus grand nombre de diplômés à l'EPFL) que comme lauréat de plusieurs grands concours.

Pendant une trentaine d'années, Luigi Snozzi a beaucoup projeté mais assez peu construit. Sa propre philosophie s'accommodait mal de la discipline des concours, dont il n'hésitait pas à interpréter très librement les données; s'il se privait ainsi de la possibilité de gagner, il élargissait en revanche le débat architectural. Cette attitude courageuse a été suivie par d'autres architectes qui, eux aussi, ont osé utiliser le concours comme un manifeste de leurs pensées.

Peut-on classer l'architecture de Snozzi, la rattacher à telle ou telle école? Cela paraît difficile, car elle semble échapper aux pièges de la mode, sans pour autant apparaître comme pauvre; au contraire, la parfaite cohérence de l'analyse, la recherche incessante du dialogue entre le site, le lieu et le bâti, avec son contenu culturel et social, se révèle être l'une des forces les plus remarquables de Snozzi, à laquelle nous ajouterons - mais n'est-ce pas un corollaire? - la cohérence du discours.

Nous n'allons pas prétendre, en quelques lignes, faire le tour du personnage. Nous laisserons la place à Ulrike Jehle Schulte-Strathaus, qui a rédigé les lignes ci-après à l'occasion d'un récent forum organisé par le Technicum cantonal de Bienne.

Mais auparavant, citons deux pensées de Luigi Snozzi, issues d'une réflexion très albertienne:

«Si tu construis un chemin, une maison, un quartier, pense à la ville.»

«Grâce à la sueur des hommes, la ville contient le feu des volcans, le sable des déserts, la jungle et la steppe, la flore et la faune... toute la nature.»

F. N.

A propos de Luigi Snozzi

«[...] Lorsque je travaille à un projet», dit Luigi Snozzi, «que ce soit une étable, un chemin, une maison, un quartier, je ne peux rien faire d'autre que me référer à la ville. Ce rapport particulier que j'entretiens avec la ville dépend de plusieurs facteurs qu'il faut renvoyer à mon credo politico-idéologique.»

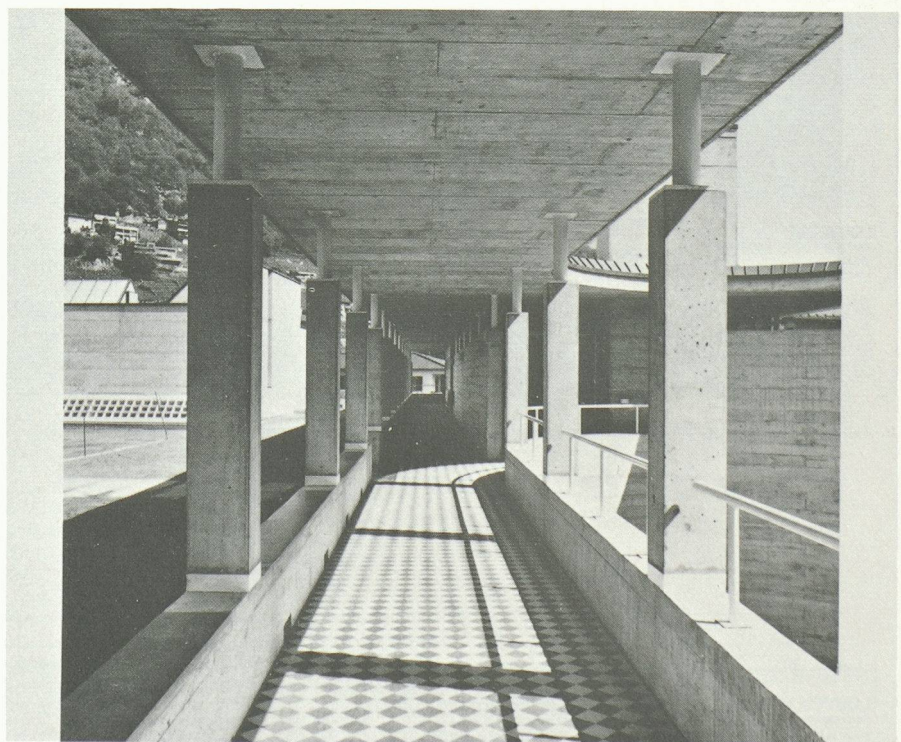
Cela ne signifie-t-il pas que la liberté est née dans la ville? Snozzi a participé, en collaboration avec d'autres architectes tessinois, à l'élaboration de différents projets situés dans des zones urbaines: l'Ecole polytechnique de Lausanne, la gare de Zurich, le Centro direzionale de Pérouse, la gare de Bologne. Chez Snozzi, l'élément urbain n'est jamais caché: les idylles, les niches n'y ont pas leur place. La vision de la ville détermine son mode de procéder.

Curriculum vitae de Luigi Snozzi

- 1932 Né à Mendrisio (Suisse)
- 1948-52 Licence classique au Collège Papio à Ascona
- 1952-57 Etudes à l'EPFZ
- 1957-58 Pratique dans divers bureaux d'architecture à Locarno et Lugano (architectes Peppo Brivio et Rino Tami)
- 1958 Ouverture d'un bureau à Locarno
- 1962-71 Collaboration avec l'architecte Livio Vacchini
- 1962-74 Membre de la Commission cantonale des monuments et des sites
- 1973-75 Professeur invité à l'EPFZ
- Dès Deuxième bureau à Zurich
- 1975 avec l'architecte Bruno Jenni
- 1980-82 Professeur invité à l'Ecole d'architecture de Genève
- 1983 Membre d'honneur de Bund Deutscher Architekten
- 1984-85 Professeur invité à l'EPFL
- 1985 Professeur ordinaire à l'EPFL
- Conférences et séminaires dans diverses écoles d'architecture en Suisse, Italie, Espagne, France, Allemagne, Autriche, Hollande, Angleterre, Norvège.

Expositions

- 1980 «Bauen 70/80 in der Schweiz», Pro Helvetica
- 1981 «Panorama Van de Avant-Gardes», Académie des beaux-arts à Arnheim (Hollande)
- 1982 «Incontro con Alberto Sartoris», à Stabio (Suisse)
- 1983 «La modernité, un projet inachevé», Festival d'automne à Paris
- 1984 «Luigi Snozzi», au Musée d'architecture de Bâle



Portique de la halle de gymnastique de Monte-Carasso (TI). Arch.: Luigi Snozzi.

Le travail de Snozzi s'articule toujours selon un même ordre, qu'il s'agisse d'un projet à grande échelle comme pour le centre d'une ville, ou d'une petite intervention comme par exemple le pont de Golino: le relevé de la situation sur le plan autant topographique qu'architectural et l'analyse critique du lieu constituent la base de tous ses projets. Ainsi, un relevé des données historiques comme celui de la Piazza del Sole à Bellinzone, exécuté pour la ville, deviendra plus tard le support de l'un de ses projets, à cet endroit (1983).

En 1978, Snozzi a commencé à travailler pour la commune de Monte Carasso, près de Bellinzone. On lui a confié le développement d'une zone pratiquement abandonnée située au cœur du village. Pendant sept ans, Snozzi a travaillé presque sans interruption, tentant de fixer une ligne directrice de planification «dynamique» pour cette zone qui se trouve à côté de l'ancien monastère et du cimetière du village. Pour Snozzi, cela signifie non seulement définir un nouveau plan d'ordination, mais aussi établir et fixer des indications nouvelles pour le développement morphologique et institutionnel futur de cette zone. Comme il l'avait déjà fait précédemment, Snozzi affronta ce problème complexe en cherchant autant à établir des limites qu'à subdiviser le périmètre du site en parties «yin» et «yang», c'est-à-dire dans les limites fixes et fermées d'un côté, ouvertes de l'autre. La stratégie de développement appliquée par Snozzi à Monte Carasso lui permet de travailler pour cette communauté pendant une longue période et d'instaurer un rapport direct avec elle, rapport qui ressemble à celui d'autrefois entre les habitants des zones rurales et leur médecin de campagne.

Ulrike Jehle Schulte-Strathaus

Une anecdote

J'ai récemment rencontré Eupalinos, qui m'a raconté ce qui suit et qu'il affirme être authentique.

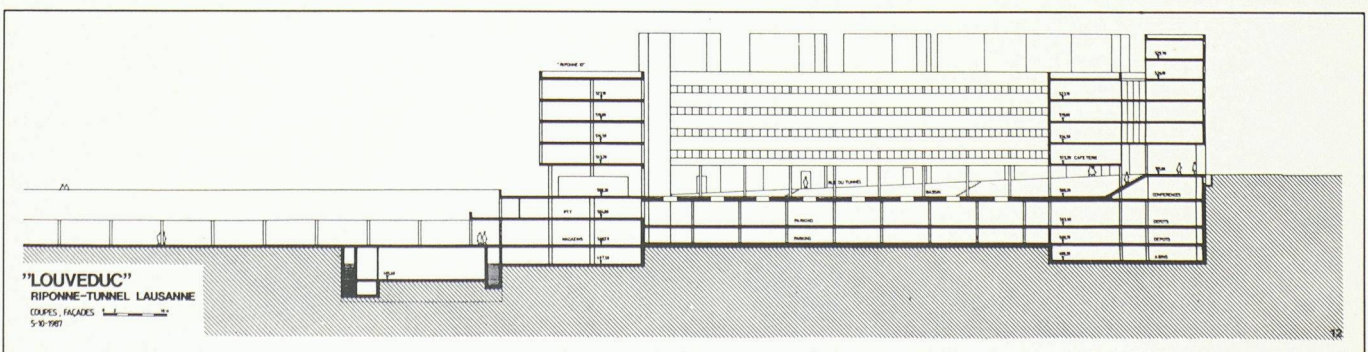
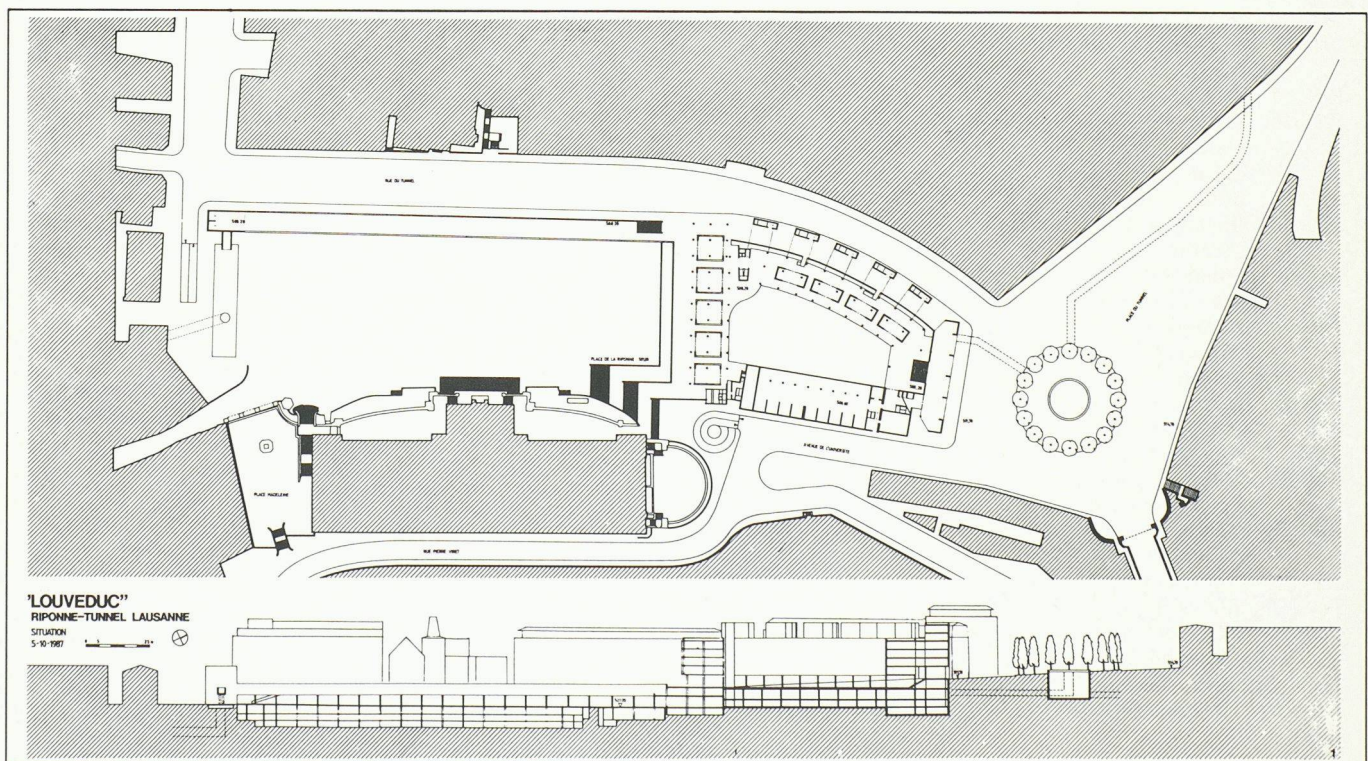
Au début de l'été 1987, un architecte lausannois se rend chez l'un de ses confrères. Ils abordent, bien entendu, le sujet du concours de la Riponne, qui occupe bien les esprits à ce moment-là. «Alors, tu t'es inscrit?» «Non. Je trouve cela trop important pour mon bureau. Et au vu des invités, le vainqueur est déjà connu.» «?» Et de proposer de glisser le pronostic dans une enveloppe, à n'ouvrir qu'une fois le résultat connu.

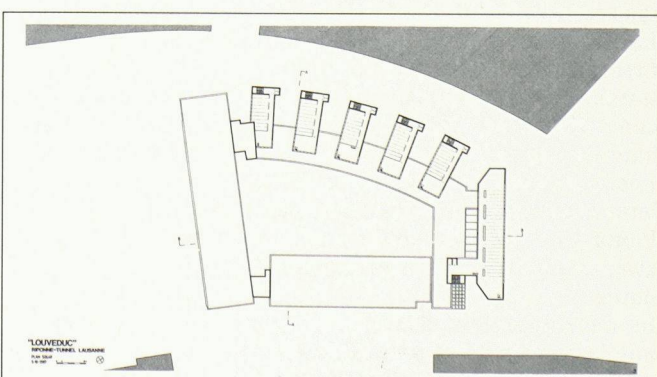
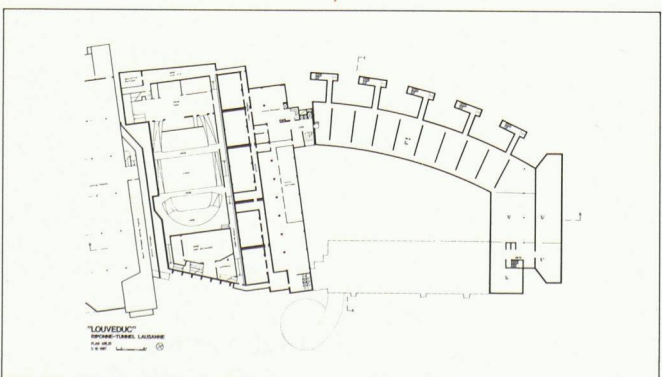
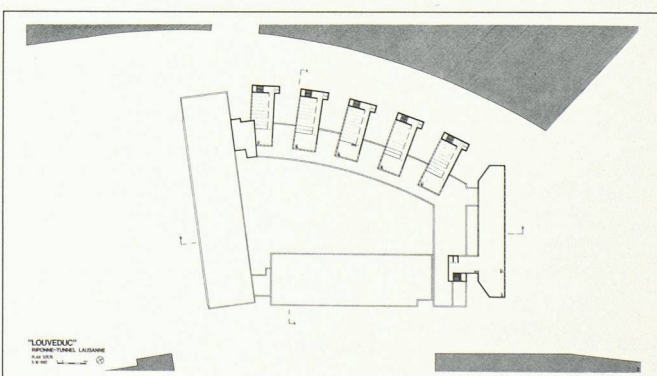
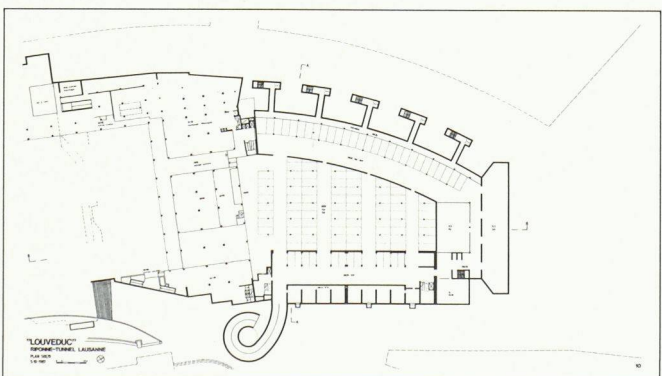
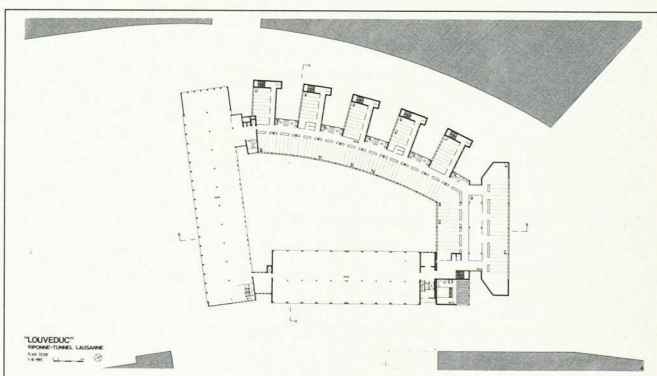
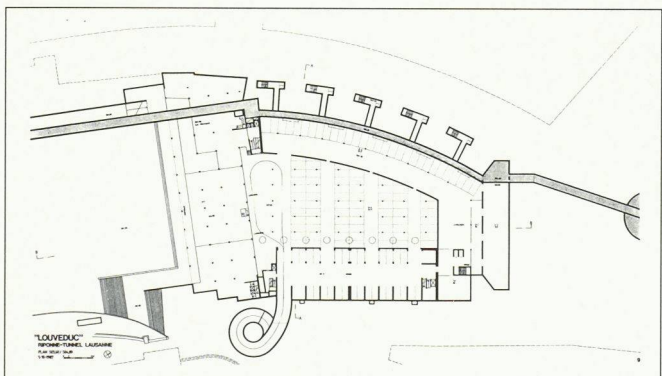
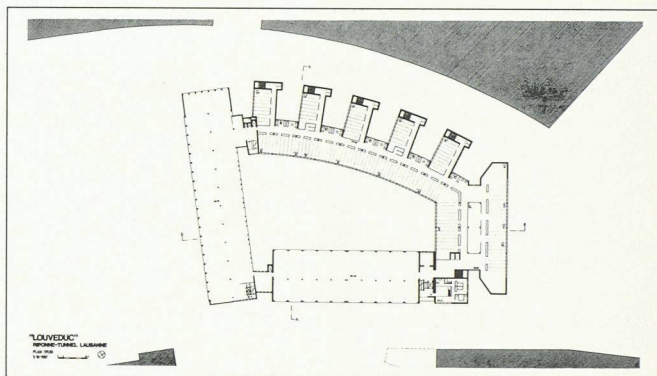
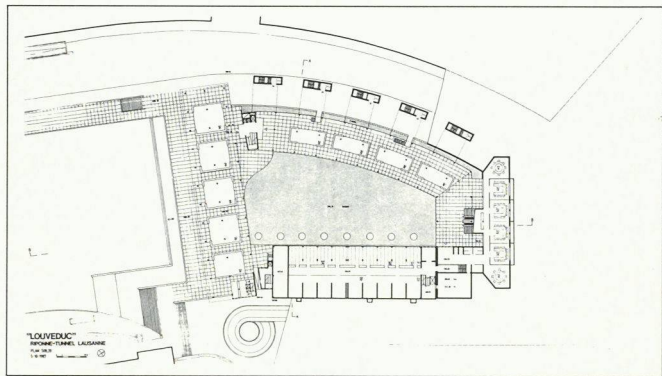
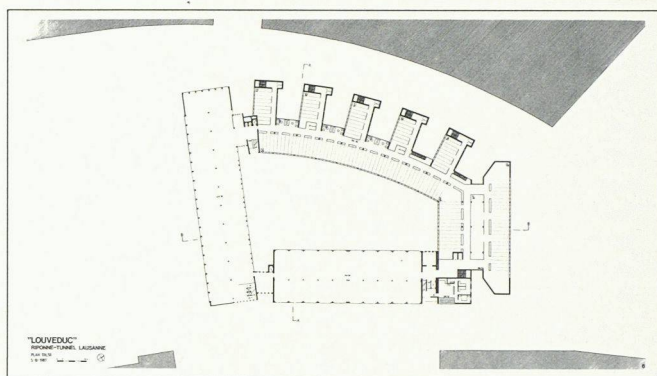
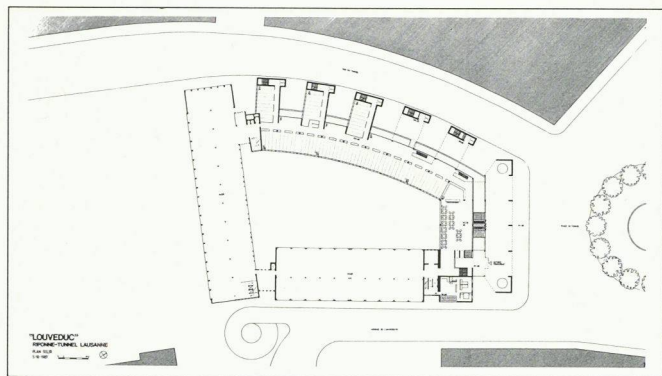
Le temps passe. Au début novembre l'architecte, qui s'était rendu en son temps chez son collègue, et qui détenait ce pli, lui téléphone. «Tu te souviens de ce nom glissé dans l'enveloppe? Tu avais raison!» Sur le papier figurait, en effet, le nom de Luigi Snozzi.

*Honni soit qui mal y pense!
... ou vive Madame Soleil...*

F. N.

1^{er} prix : Luigi Snozzi





Extraits du rapport du jury

Le projet se caractérise par un système en peigne se développant côté rue du Tunnel et se concluant par un bâtiment frontal sur la place du Tunnel. L'insertion volumétrique est très bonne, grâce à la simplicité du système répétitif ouest et à la création d'une façade nord mettant en valeur la place du Tunnel. Cette qualité est confirmée par la différenciation des niveaux de corniches, l'intérieur du périmètre se référant aux bâtiments existants, l'extérieur aux immeubles de la rue du Tunnel. Cela confère de bonnes proportions à la cour intérieure.

L'aménagement des places et de l'îlot animé par une refiguration symbolique de la Louve est intéressant, mais l'utilisation de l'eau de la Louve est utopique. Ce dispositif quelque peu anecdotique n'ajoute rien à la force du projet. Le traitement de la partie sud de la place de la Riponne n'est pas convaincant.

Les activités sont relativement limitées, situées en rez-de-chaussée de Riponne 10 et du «peigne» le long de la rue du Tunnel. Les nouvelles propositions ne font que compenser les suppressions de surfaces commerciales existantes.

Les circulations piétonnes se répartissent de part et d'autre de la place de la Riponne, à l'ouest le long du «canal», et aboutissent à l'est à un emmarchement généreux reliant la place à la rue de l'Université et aux différentes galeries. A l'ouest, les piétons s'engagent sous le «peigne» dégagé en rez-de-chaussée, avec vue sur le bassin intérieur.

L'entrée au parking de l'îlot est maladroite et l'accès au Mövenpick n'est pas réglé.

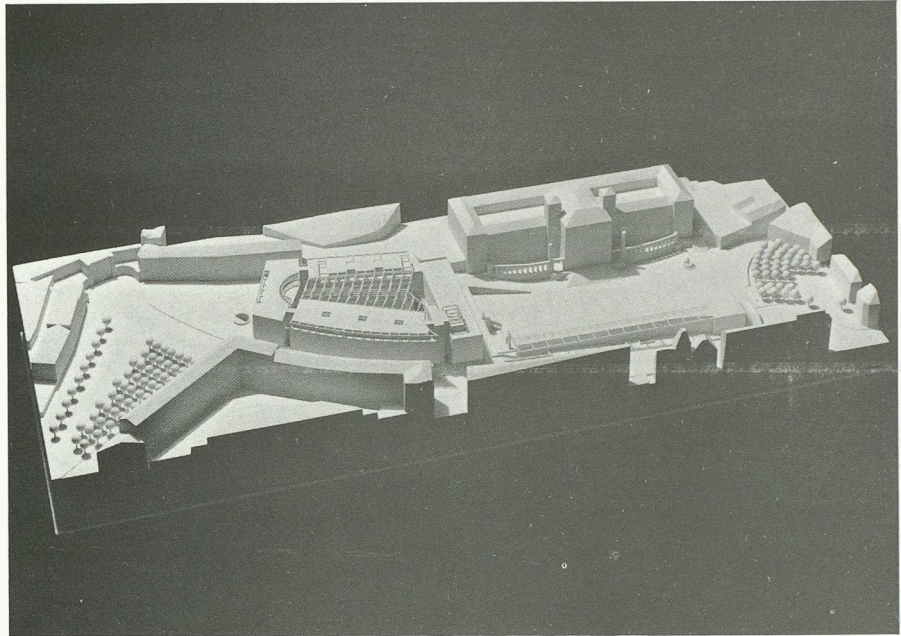
Le front sur la rue du Tunnel est architecturalement intéressant et les proportions du bâtiment sur la place du Tunnel sont harmonieuses. L'orientation de la façade est élégante. Le raccord au sol entre Riponne 10 et le Palais de Rumine est une bonne proposition. Le schéma proposé pour la distribution intérieure est clair.

La typologie proposée pour les bureaux est différenciée et offre trois types d'organisation.

La cafétéria est bien située centralement par rapport aux locaux administratifs. Les salles de conférences sont concentrées au rez-de-chaussée du bâtiment nord.

Les logements sont regroupés verticalement à l'angle de la place et de la rue Pierre-Viret, d'accès indépendant et aisé, mais leur ensoleillement est limité.

Le développement des façades diminue la compacité et pourrait compromettre les qualités énergétiques du



2^e prix: vue générale du projet. (Photo H. Germond.)

bâtiment. Le système structurel est clair.

2^e prix: F. Boschetti et I. Kslecek

Le projet d'îlot, très compact et unitaire, forme un U au centre duquel s'ouvre une large cour couverte dont le sol est formé d'une rampe continue suivant la pente de la rue du Tunnel. L'insertion urbaine est excellente; le bâtiment sur la place du Tunnel la valorise et conclut agréablement l'alignement de la Borde. L'échelle des constructions reste acceptable, l'immeuble Université 5 étant surélevé de deux niveaux.

La solution suggérée pour la place de la Riponne est intéressante, mais elle y maintient le trafic de service; un corps de bâtiment en galerie redimensionne la place et la sépare de la rue du Tunnel. L'idée de la «place des trois musées» mérite l'attention. La place du Tunnel est simplement traitée par arborisation, sa redéfinition étant assurée par le bâtiment frontal de l'îlot. L'entrée du Théâtre de Poche ainsi que l'escalier d'accès aux galeries de Riponne 10 sont discutables.

Les activités proposées se situent essentiellement en périphérie, par la rue et la place du Tunnel, avec un système de circulations transversales donnant accès à l'espace central dont l'animation est peu suggérée dans le projet. La circulation piétonne est très géné-

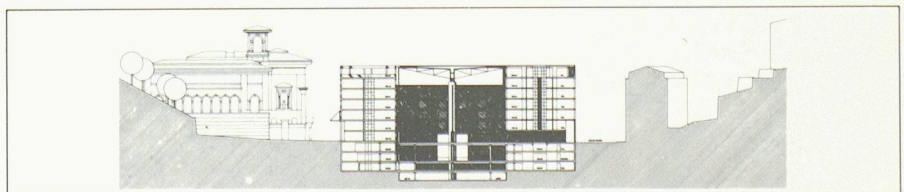
reuse, grâce à des accès multiples et au franchissement de la différence de niveau, à l'intérieur de la cour, par une pente continue. L'accent est mis sur les relations entre la rue du Tunnel et l'espace central. Le trafic automobile et les divers accès à l'îlot sont correctement résolus. Le schéma de circulation et le principe de fonctionnement des parkings est très clair et ingénieux.

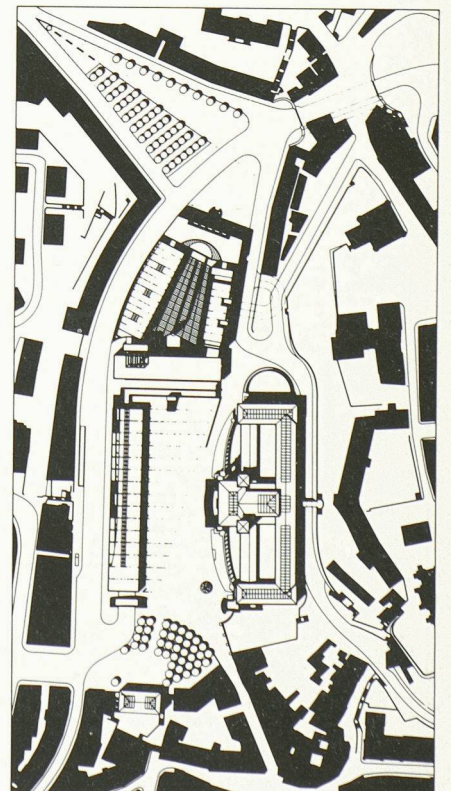
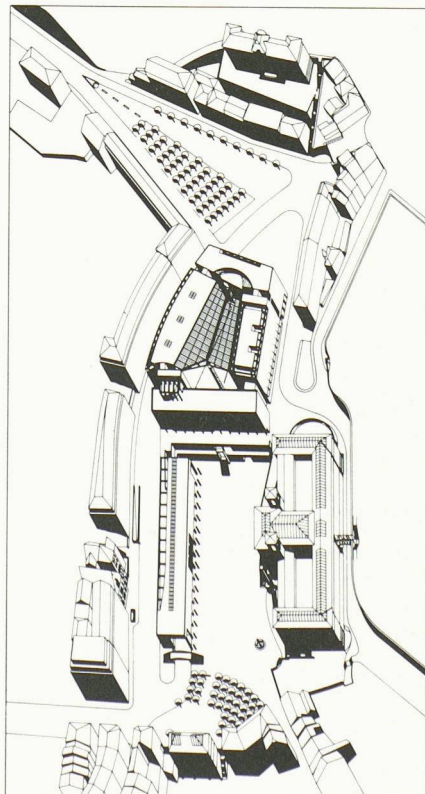
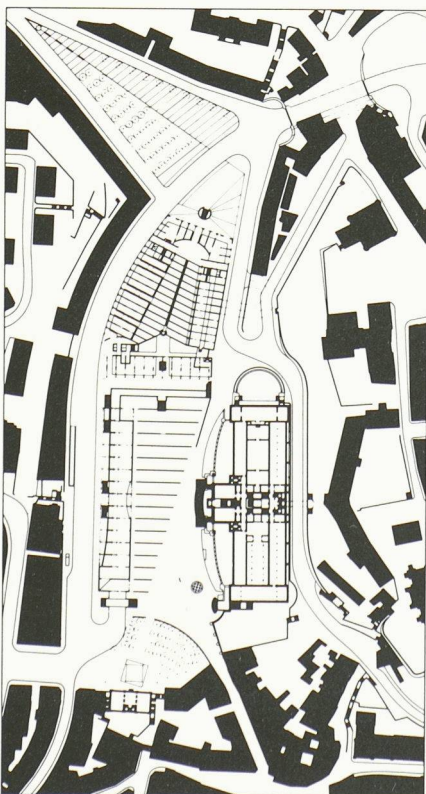
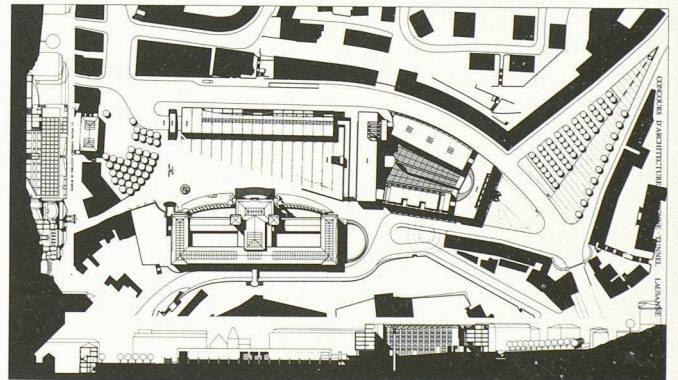
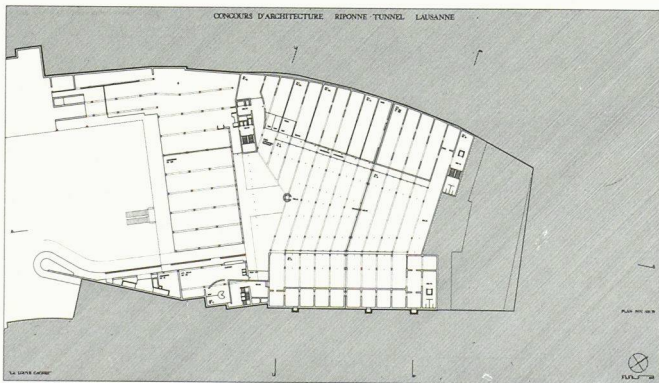
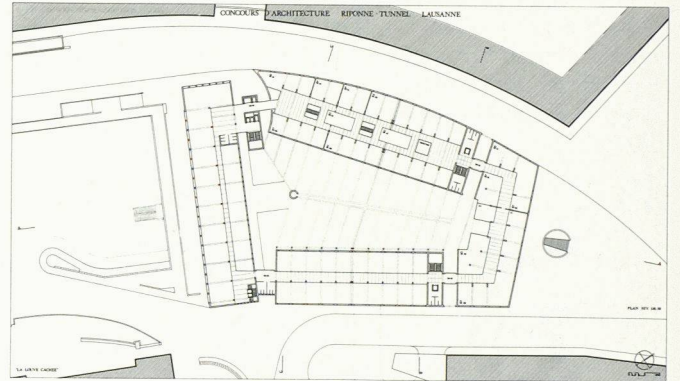
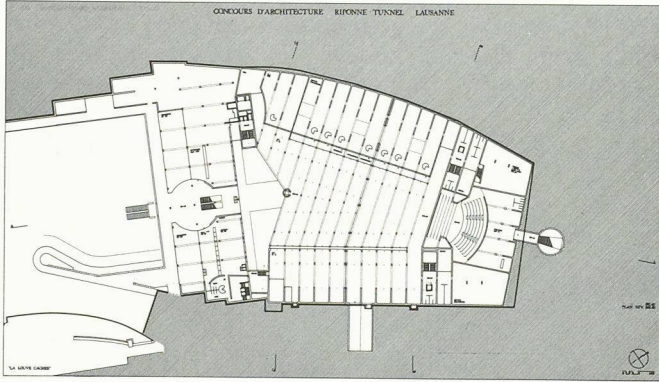
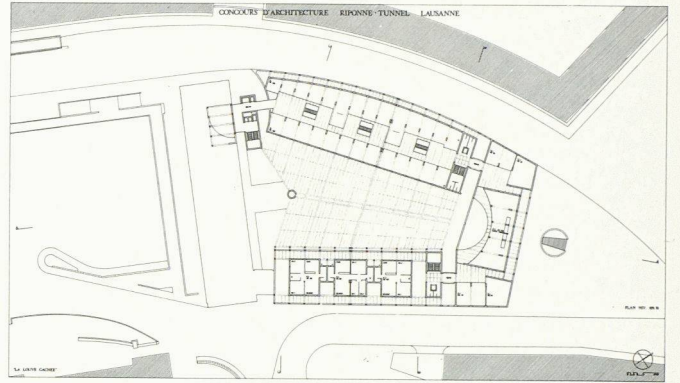
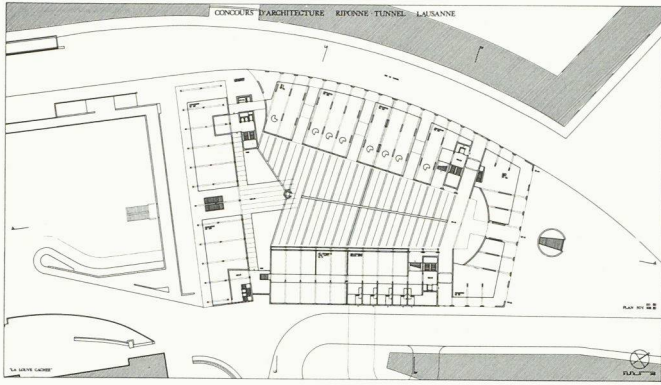
Le traitement architectural est soigné et le dessin des façades de qualité. Les raccords entre bâtiments sont heureusement traités au prix de la reconstruction des cages existantes.

Les commerces de la rue du Tunnel sont organisés sur deux niveaux et ont de bonnes relations avec leur dépôt et les accès de service. On salue la recréation d'un «Lausanne-Moudon» à son emplacement actuel.

La typologie des bureaux offre une très grande polyvalence d'utilisation de par le système bien dimensionné de doubles couloirs et la présence de circulations verticales secondaires permettant des combinaisons multiples d'organisation. Les logements sont favorablement placés en attique du bâtiment Université 5.

L'économie générale du projet est bonne du point de vue de l'énergie. La nécessité de couvrir la cour est discutable. La construction est claire, sous réserve de la possibilité technique de surélever les deux niveaux de l'immeuble Université 5.





3^e prix : Paul-Louis Tardin

Le projet propose de maintenir le «Lausanne-Moudon» en contiguïté avec un nouvel immeuble. Il procède par adjonction d'un bâtiment de tête prolongeant Université 5, homologue du «Lausanne-Moudon», et d'un corps central occupant le centre du périmètre.

L'insertion dans la ville est globalement intéressante, évoquant la notion d'îlot urbain, qui présente cependant un certain blocage entre les différents corps de bâtiments.

L'intervention sur la place de la Riponne est limitée à quelques éléments dont une longue galerie, bordant la rue du Tunnel. La proposition d'accès au parking Riponne est astu-

cieuse et bien intégrée dans le trafic général. La place du Tunnel est simplement subdivisée par des rangées d'arbres et prolongée par une nouvelle placette créée entre le «Lausanne-Moudon» et les nouvelles constructions; cela est bien dans l'esprit et à l'échelle d'autres placettes du centre ville.

Les activités sont essentiellement regroupées dans le corps central et sur la place du Tunnel, créant l'animation souhaitée. En revanche, les relations avec la Riponne restent ce qu'elles sont aujourd'hui.

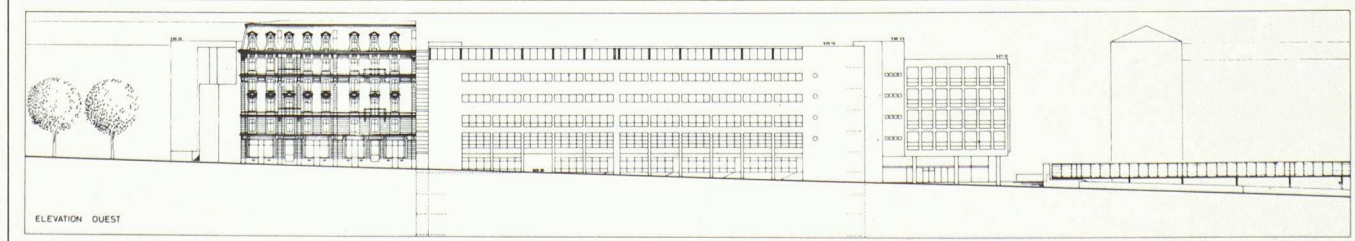
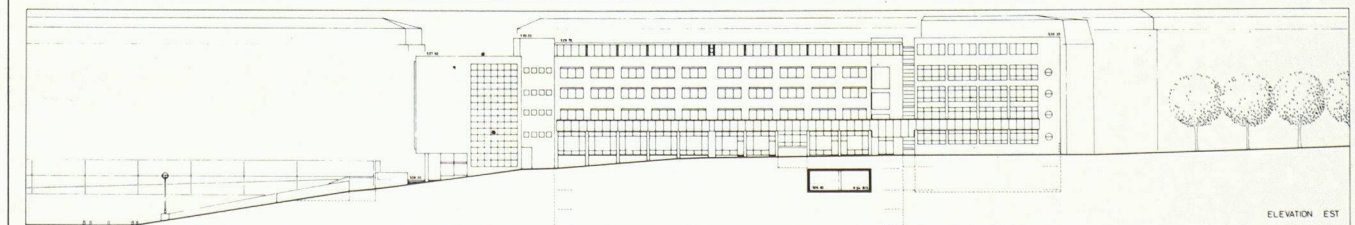
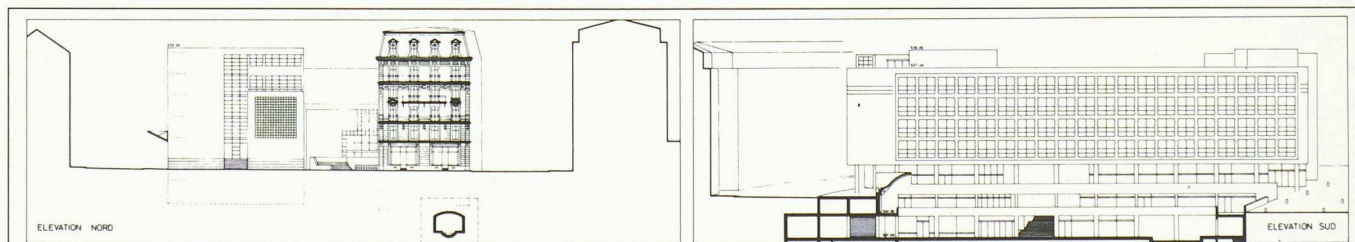
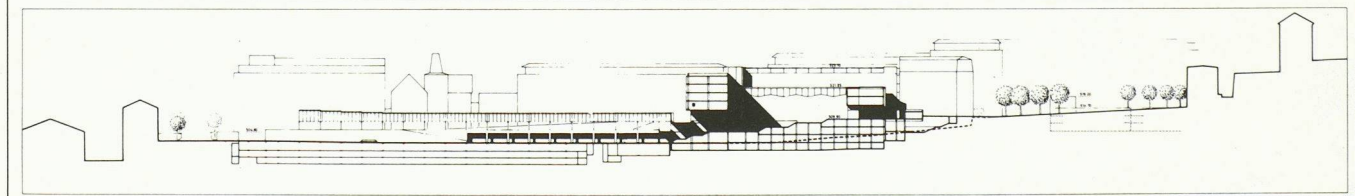
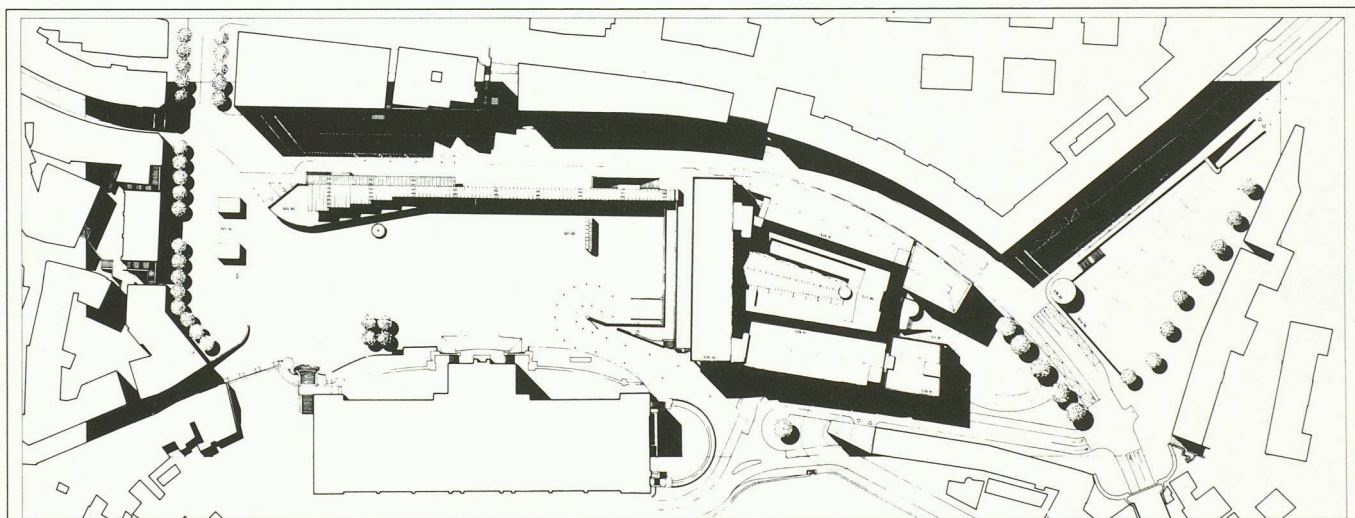
Les piétons sont attirés vers le centre commercial dans l'axe de l'îlot. Le parcours périphérique ouest a l'originalité d'être ramené vers le centre, sur la placette.

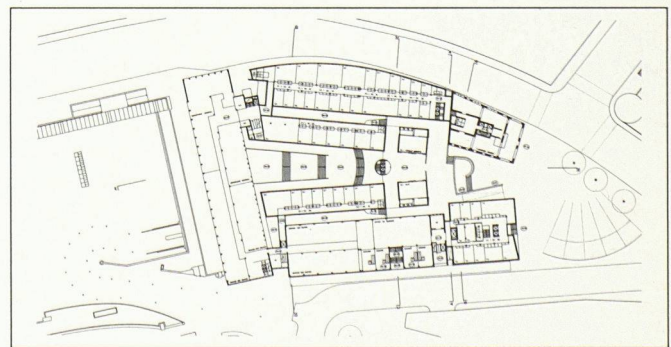
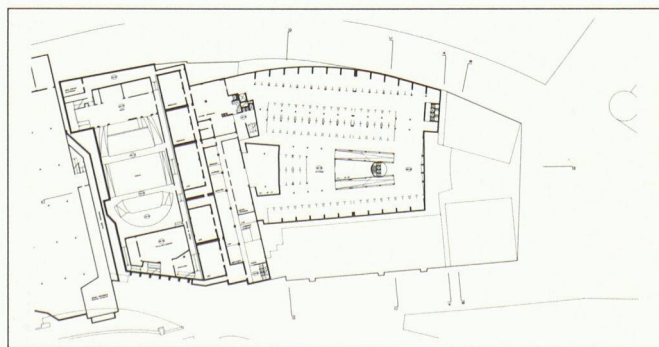
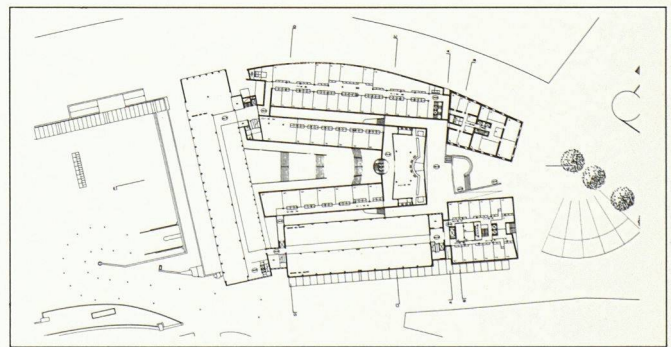
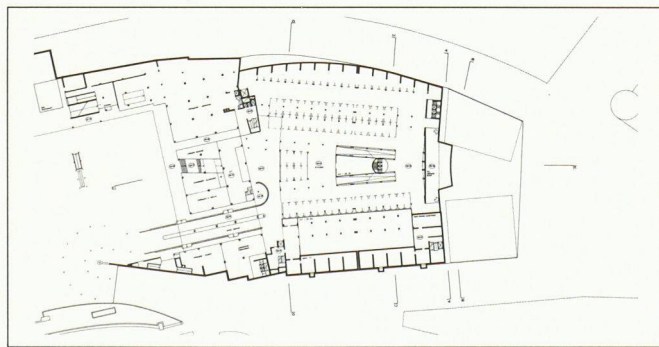
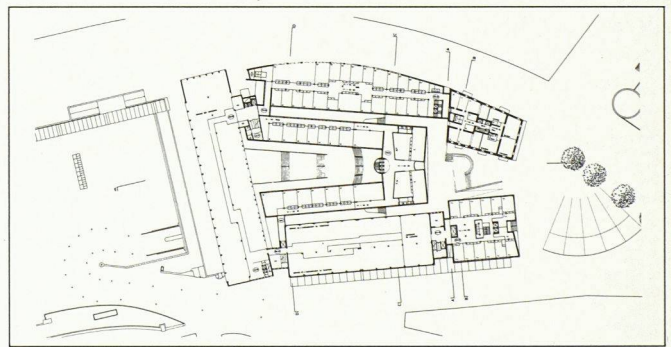
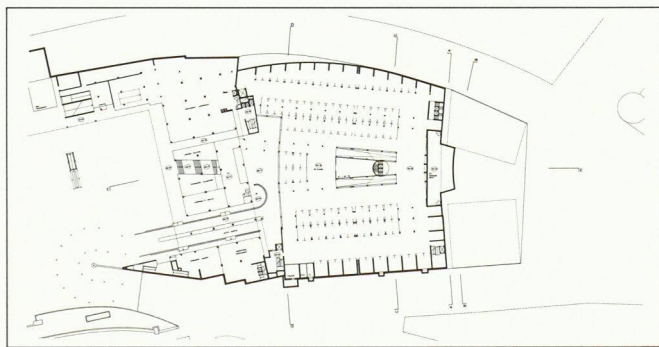
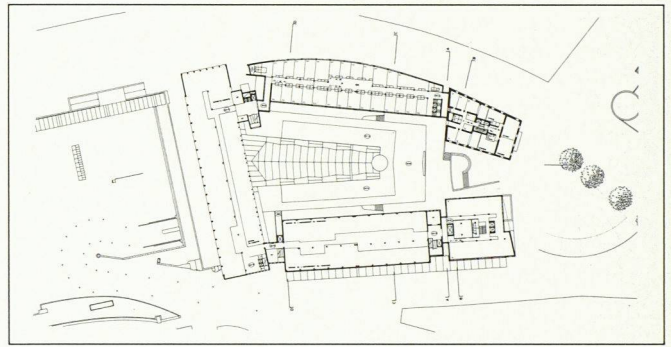
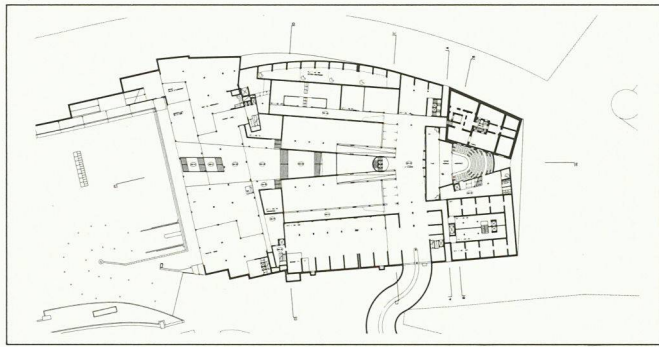
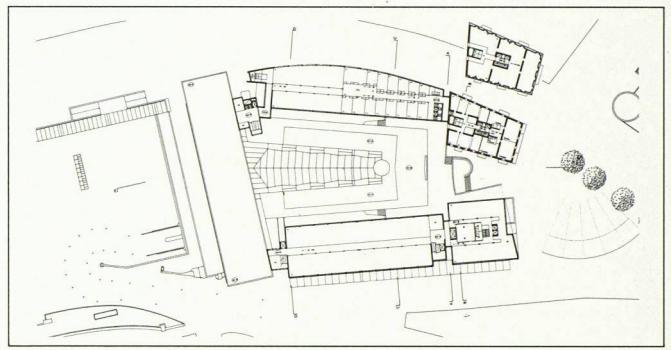
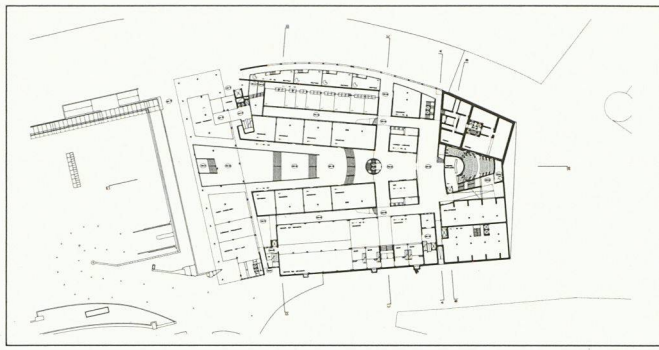
La circulation automobile sur la place du Tunnel est repoussée vers le nord, de manière à libérer la zone en contact avec l'îlot.

La largeur des espaces créés entre le bloc central et les bâtiments extérieurs entraîne une proximité regrettable.

La mise en place générale du programme est correcte. La répartition dans plusieurs bâtiments, peu reliés entre eux, réduit la flexibilité d'utilisation.

La réalisation du projet ne présenterait pas de difficultés majeures, hormis la reprise en sous-œuvre du «Lausanne-Moudon». La capacité locative est bonne, surtout dans la zone commerciale.





Achat: E. Dunard et N. Lupu

Le parti, très volontaire, cherche tout d'abord une continuité de la place de la Riponne vers l'îlot en dégagant largement les étages inférieurs de l'immeuble Riponne 10. Le front de la rue du Tunnel est largement ouvert sur l'espace intérieur de l'îlot, grâce à la concentration du programme dans un bâtiment élevé dont l'angle nord répond à l'alignement de la rue de la Borde.

L'insertion urbaine est obtenue par une nouvelle expression de la vallée entre la rue de la Borde et la place de la Riponne; en revanche, la hauteur des bâtiments répond mal à l'environnement urbain proche.

L'aménagement de la place de la Riponne est intimement lié à celui de l'îlot, grâce notamment à la création d'un grand bassin dont la faisabilité est douteuse. La place est en outre séparée de la rue du Tunnel par une construction longitudinale. Au nord, un prolongement de l'immeuble Université 5 redonne une nouvelle physionomie à la place du Tunnel et affirme l'intention de refigurer la vallée. Une forte arborisation complète l'aménagement au bas de la Borde.

Les activités proposées sont peu nombreuses, car les commerces supprimés à Riponne 10 ne sont que partiellement remplacés. Mentionnons la création d'une salle de spectacles et de quelques boutiques.

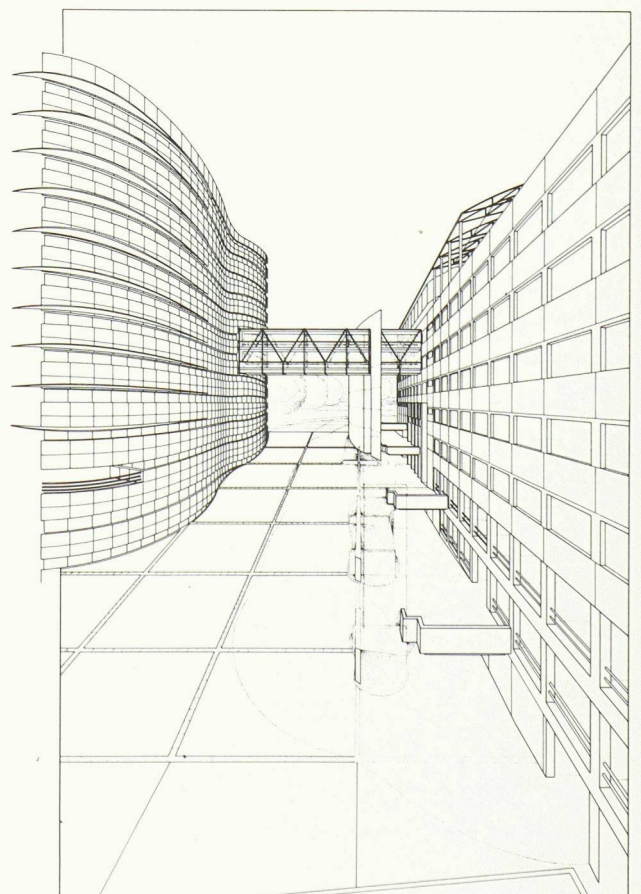
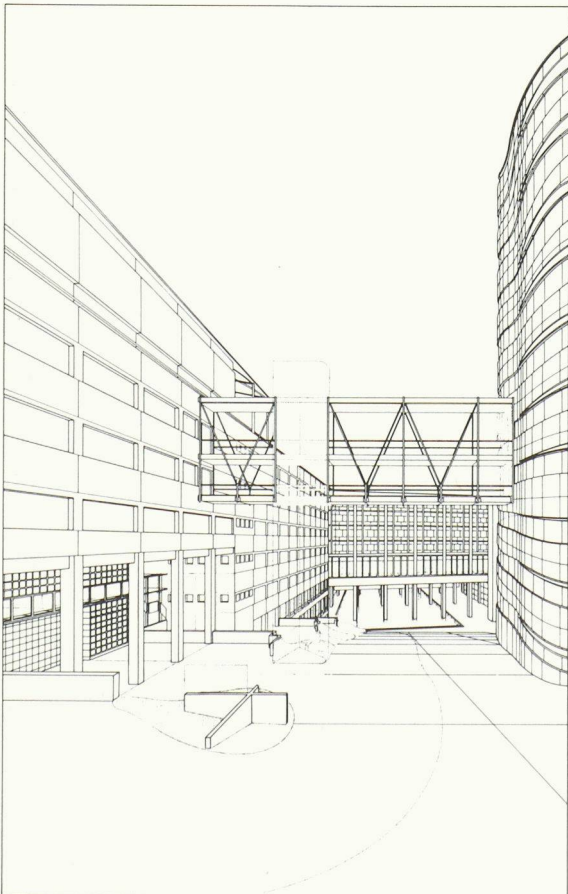
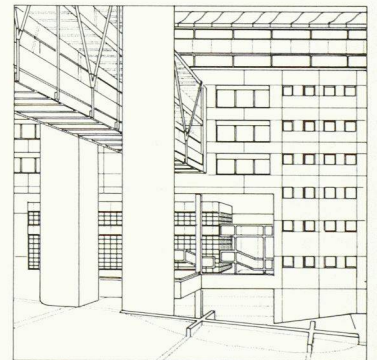
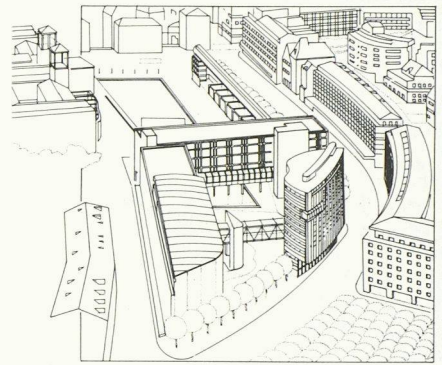
Les cheminements piétons sont doubles, centraux et périphériques à l'îlot,

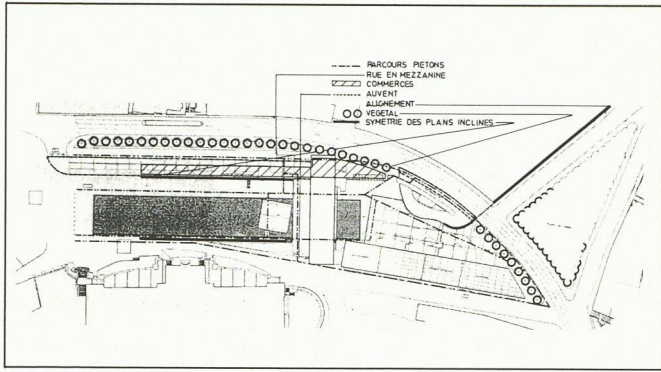
avec une relation par escaliers mécaniques dans l'angle sud-ouest de l'îlot et se rejoignant sur la nouvelle placette du Tunnel. La pente de la rampe intérieure est forte. De plus, l'espace central est traité comme une rue résidentielle, animée par les accès au parking qui, en surface, côtoient la circulation piétonne; cela est acceptable vu le caractère privé du parking. Les accès à l'îlot sont bien résolus.

Du point de vue architectural, la réalisation du projet limité au seul périmètre serait sérieusement compromise. Cette réserve étant faite, le jury apprécie l'habileté de composition des volumes, des espaces intérieurs et du dessin suggéré pour les façades.

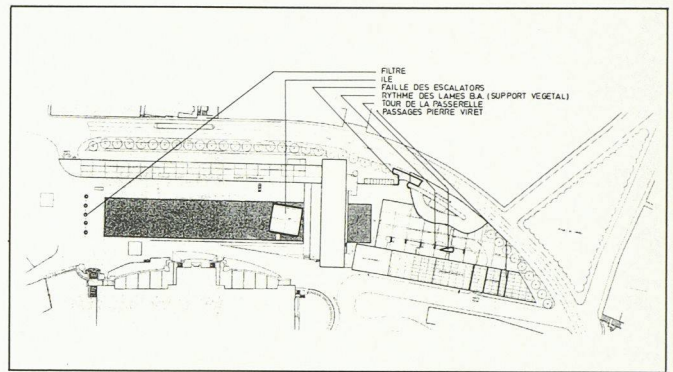
Les relations fonctionnelles entre bâtiments sont réduites du fait de l'isolement de l'immeuble rue du Tunnel, lequel n'est relié à l'ensemble que sur peu de niveaux. Le système de parking proposé n'est malheureusement réalisable que grâce à une anticipation, hors périmètre, sous la place du Tunnel. La conception des étages est bonne mais la surface relativement faible des niveaux de bureaux entraînera une organisation verticale des départements. La poste et la cafétéria sont bien placées.

L'économie générale du projet est bonne, d'un point de vue aussi bien énergétique que structurel. Le programme de bureaux est satisfaisant mais la capacité locative pour d'autres activités est faible.

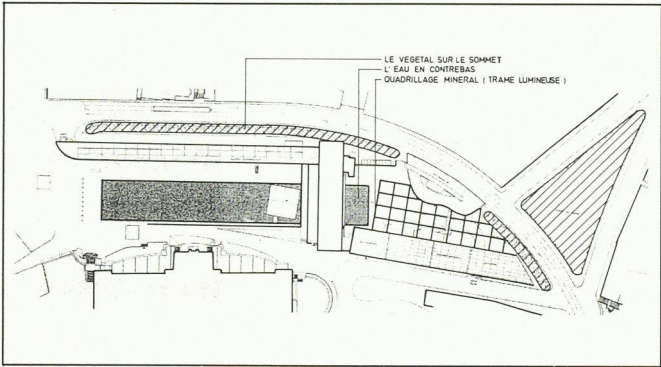




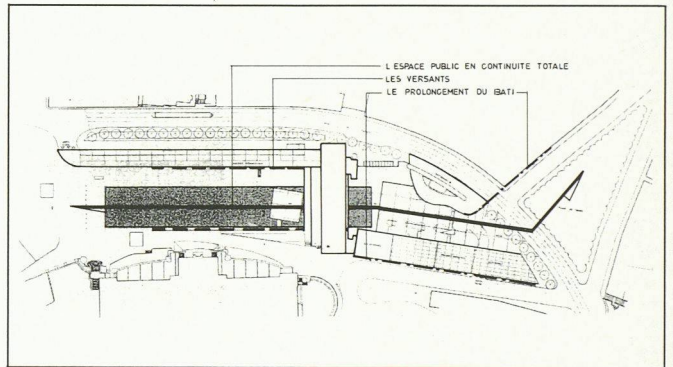
Continuité de situations.



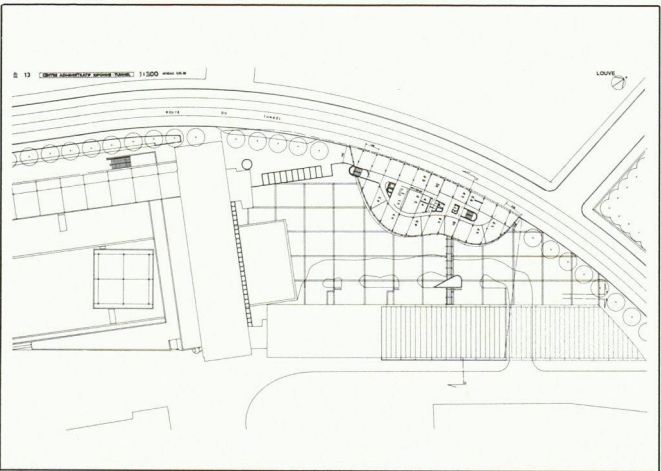
Eléments de bornage.



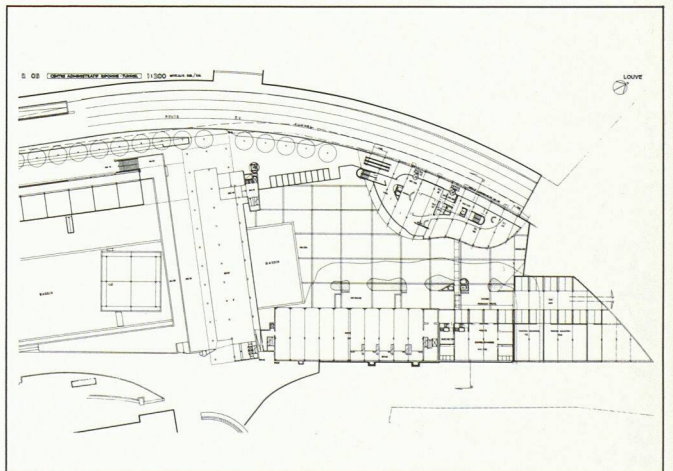
Matières.



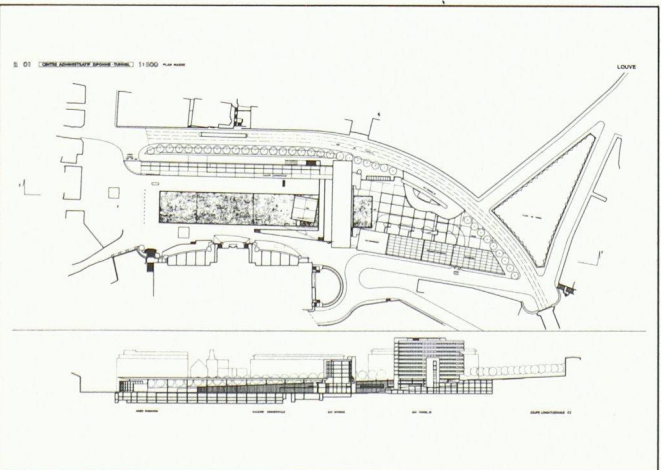
Lignes de forces.



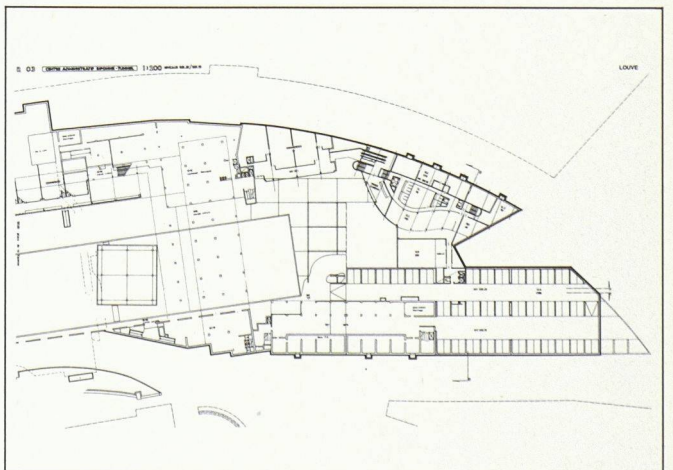
Niv. 555.60.



Niv. 509.00.



Plan masse.



Niv. 500.20.